



Monsieur Alexis LARGY
Directeur des Ressources Humaines
Carrefour Supply Chain
93, Avenue de Paris
91300 MASSY

Vanves, le 15 juin 2026,

Objet : Nouvelle demande de clause de revoyure – NAO 2026 au regard de la reprise de l'inflation et de la revalorisation du SMIC au 1er juin 2026

Monsieur,

Par courrier en date du 16 mars 2026, l'organisation syndicale FO SUPPLY CHAIN avait sollicité l'ouverture d'une clause de revoyure dans le cadre des NAO 2026, considérant que les mesures unilatérales mises en œuvre à l'issue du procès-verbal de désaccord ne permettaient pas de garantir durablement le maintien du pouvoir d'achat des salariés.

Nous rappelons que nous avons été signataire de ces NAO 2026, malheureusement, le manque de discernement de certaines organisations syndicales sur le contexte géopolitique actuel vient percuter fortement le pouvoir d'achat des salariés.

Les annonces gouvernementales intervenues le 13 mai dernier confirment pleinement nos inquiétudes. En effet, le ministre du Travail a annoncé une revalorisation du SMIC de 2,41 % à compter du 1er juin 2026, précisant qu'il s'agit d'une augmentation automatique directement liée à la reprise de l'inflation.

Cette évolution constitue un indicateur objectif et incontestable de la dégradation du contexte économique et de l'érosion continue du pouvoir d'achat des salariés, notamment pour les plus bas niveaux de rémunération.

Dans ces conditions, FO SUPPLY CHAIN considère que les dispositions salariales actuellement applicables au sein de Carrefour Supply Chain apparaissent désormais insuffisantes au regard de l'évolution du coût de la vie et de la nécessité de préserver les rémunérations de l'ensemble des salariés.

Nous vous demandons par conséquent de réunir dans les meilleurs délais les organisations syndicales représentatives afin d'ouvrir une clause de revoyure permettant de réexaminer les mesures générales d'augmentation salariale.

FO SUPPLY CHAIN réaffirme sa volonté de privilégier un dialogue social responsable et constructif, dans l'intérêt des salariés comme de l'entreprise.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Nathalie DENIS
Déléguée Syndicale Centrale FO Supply Chain